



DECLARATION DE GARANTIE SUR LA FONCTION ET LA STABILITE

La qualité constitue pour nous une priorité absolue. Nos garnitures de portes et olives de fenêtres sont très stables et ont une longue durée de vie. C'est pourquoi nous garantissons - en sus de la garantie légale pour vice (comprenant la réparation, la rétractation, la réduction et la réparation du dommage) - la stabilité et le fonctionnement (garantie de fonction et de stabilité) pour les garnitures de la gamme Vario Star (MRM Comfort, Top Speed, Flat, Plano, Basic, Velox Fix), des garnitures de protection avec contrôle DIN 18257 et des garnitures de protection combinées avec un ensemble de la gamme Vario Star, ainsi que toutes les olives de fenêtres avec contrôle EN 13126 dans la mesure définie ci-dessous et dans les conditions énoncées ci-dessous. La garantie couvre la caractéristique suivante:

- mouvement rotatif qui active la serrure de porte et de la garniture pivotante/basculante de la fenêtre.

Durée de la garantie

La durée de garantie est de 12 ans pour toutes les garnitures de la gamme Vario Star (MRM Comfort, Top Speed, Flat, Plano, Basic, Velox Fix), les garnitures de sécurité avec contrôle DIN 18257 et les garnitures de protection combinées avec une garniture de la gamme Vario Star, ainsi que toutes les olives de fenêtres avec contrôle EN 13126.

La période de garantie commence le jour de l'achat par le premier client final. Veuillez adresser les réclamations directement au revendeur en présentant le produit et la facture d'achat.

Domaine d'application de la garantie

La garantie est valable dans le monde entier.

Conditions préalables à la garantie

Conditions préalables pour le recours à la garantie:

- le défaut doit survenir durant la période de garantie pour le premier client final et doit altérer le fonctionnement mécanique du produit.
- Le produit défectueux doit être présenté.
- Il faut produire la preuve que le défaut s'est révélé durant la période de garantie, par ex. en présentant la facture d'achat. La facture d'achat doit par conséquent être conservée durant toute la période de garantie!

Prestations de la garantie

La prestation de la garantie est fournie exclusivement à Südmetall de l'une des deux façons suivantes:

réparation gratuite du produit chez le premier client final ou remplacement gratuit par un produit de même valeur et similaire.

Le choix revient à Südmetall.

Les autres coûts encourus par le bénéficiaire de la garantie pour débours, frais de port ou autres ne sont pas couverts par la garantie et ne seront pas remboursés.

Exclusion de la garantie

Sont exclues de la garantie toutes les pièces de rechange, telles que vis, goupilles, etc.

Sont également exclus de la garantie les dommages dus à:

- une utilisation inappropriée et non conforme
- une manipulation défective et négligente
- un non-respect des instructions de montage des transformations et des réparations en propre
- une utilisation non conforme provoquant des effets chimiques et physiques sur la surface du matériau, par ex. les dommages causés par des objets à arêtes vives
- des éléments de garniture ne fonctionnant pas parfaitement (serrure, paumelle, etc.) et/ou d'autres éléments (porte, fenêtre)

Dispositions finales

La déclaration de garantie est soumise au droit en vigueur en Allemagne. La juridiction compétente est Francfort sur le Main dans la mesure où ceci fait l'objet d'un accord.

Garant

SÜD-Metall Beschläge Schweiz GmbH,
Hauptstrasse 99, 6260 Reiden
Switzerland



Süd-Metall Beschläge Schweiz GmbH

Hauptstrasse 99 | 6260 Reiden | +41 62749 22 11 | info@ch.suedmetall.com

www.suedmetall.ch